Accord CEEA/KEDO, Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne: renouvellement

2001/2252(COS) - 18/09/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la proposition de décision vise à inviter le Conseil à approuver la conclusion, par la Commission, de l'accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, et l'Organisation pour le développement énergétique de le péninsule coréenne (KEDO). CONTENU : le 29 juin 2000 le Conseil a donné à la Commission des directives concernant la négociation d'un accord entre Euratom et la KEDO. Cet accord représente une contribution significative à la non-prolifération nucléaire et à la sécurité et à la stabilité dans la péninsule coréenne. Il constituera un instrument important de coopération politique et industrielle non seulement avec la Kedo mais également dans le contexte plus large des relations avec les États-Unis, le Japon, et la République de Corée. Il apporte un signal fort de l'Union Eurpéenne à la Corée et un encouragement à développer son engagement à l'égard de la communauté internationale et à respecter ses engagements en matière de non-prolifération, notamment, dans le cadre de l'accord conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les garanties nucléaires.